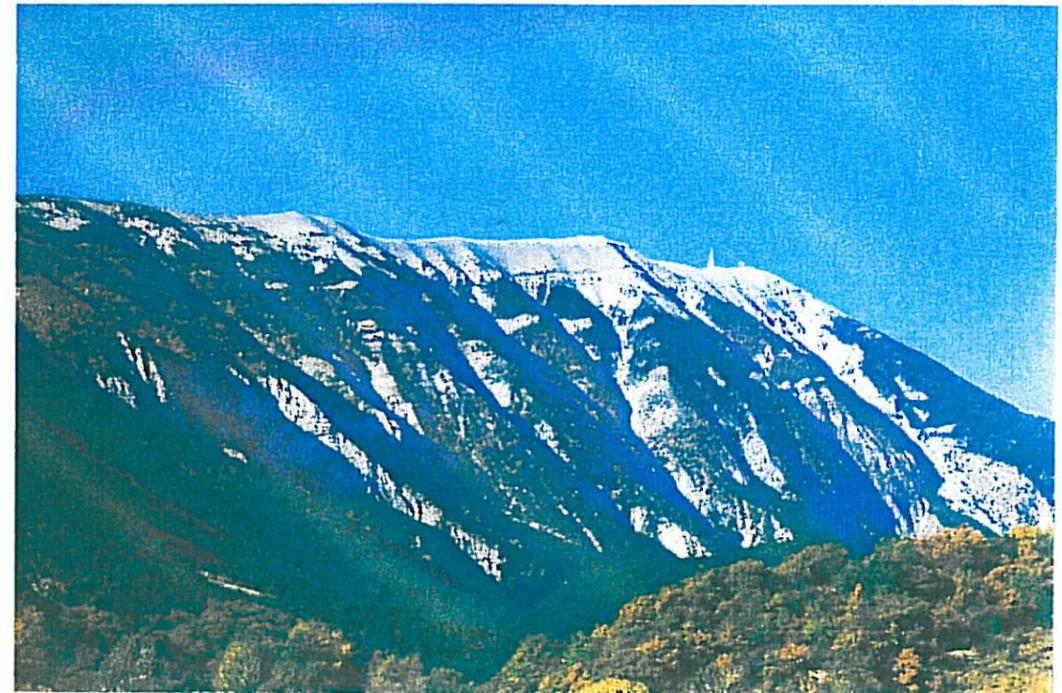


DOCUMENT D'OBJECTIFS NATURA 2000

Mont Ventoux



SOMMAIRE

INTRODUCTION

- Présentation générale du site
- Rappel de la Directive Habitats - Sites NATURA 2000
- Place du document d'objectifs dans la démarche.

I CONSTAT - INVENTAIRE ET ANALYSE DE L'EXISTANT

- 1.1. Périmètre du site Natura 2000 - Situation foncière
- 1.2. Carte des types de propriété
- 1.3. Intérêt patrimonial du site - Mesures de protection existantes
- 1.4. Sensibilité aux risques naturels
- 1.5. Les habitats naturels et leurs caractéristiques
 - 1.5.1. Notion d'habitat naturel
 - 1.5.2. Principaux types d'habitats naturels
 - 1.5.3. Cartographie des habitats naturels
 - 1.5.4. Fiches individuelles des habitats naturels
- 1.6. Les espèces protégées au titre de la Directive Habitats
 - 1.6.1. Espèces concernées présentes sur le site
 - 1.6.2. Espèces à présence non confirmée
 - 1.6.3. Fiches individuelles par espèce
- 1.7. Autres espèces remarquables présentes sur le site
 - 1.7.1. Espèces végétales
 - 1.7.2. Espèces animales
- 1.8. Activités économiques et humaines du site
 - 1.8.1. Pastoralisme

- 1.8.2. Faune - Activités cynégétiques
- 1.8.3. Gestion forestière - Activités sylvicoles
- 1.8.4. Activités touristiques
- 1.9. Interactions habitats naturels - activités socio-économiques
- 1.10 Interactions espèces de la directive - activités socio-économiques

II ENJEUX - OBJECTIFS DE SITE

- 2.1. Hiérarchisation des enjeux prioritaires à l'échelle du site
- 2.2. Enjeux par entité géographique de gestion
 - 2.2.1 Pentes du versant nord
 - 2.2.2. Mont Serein
 - 2.2.3. Crêtes ouest et versant sud
 - 2.2.4. Versant Sud est
- 2.3. Conservation des espèces de la directive Habitats
- 2.4. Cohérence avec les politiques sectorielles du site

III RESUME

INTRODUCTION

Présentation générale du site

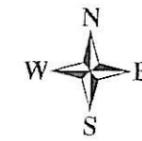
Situé aux confins de la Provence, des Préalpes et de la vallée du Rhône, le Mont Ventoux culmine à 1912 m au carrefour de plusieurs influences climatiques. L'étagement altitudinal, les oppositions de versants, l'histoire humaine associée à ce massif et en particulier l'important effort de reboisement engagé au siècle dernier dans le cadre de la Restauration des Terrains en Montagne (R.T.M.) font du "Géant de Provence" un des sites les plus riches sur le plan de la biodiversité végétale et animale.

A ce titre, la communauté scientifique s'est intéressée depuis de nombreuses décennies (*cf. Annexe n° 9*) à ce massif, véritable "*laboratoire de plein air*" classé et labelisé par l'UNESCO dans le réseau mondial des Réserves de Biosphère en 1990.

Haut lieu du tourisme vauclusien, le Ventoux est aussi le carrefour d'activités traditionnelles et de pratiques sociales nouvelles liées au tourisme.

Sa désignation au sein du Réseau Natura 2000 est donc une suite logique à ces différentes étapes et s'inscrit bien dans un souci de concilier préservation du patrimoine naturel et activités humaines.

Situation du Mont Ventoux



Extrait agrandi de la carte routière Michelin n° 919 "France sud" au 1/1 000 000.

Rappel de la Directive Habitats - Sites NATURA 2000

* La directive Habitats est une directive européenne (92/43 CEE) inspirée de la Convention de Berne relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (1989).

Son application contribuera à la réalisation des objectifs de la convention de Rio sur la diversité biologique ratifiée par la France.

Le but principal de la directive Habitats est de favoriser la biodiversité, par le maintien, voire la restauration dans un état de conservation favorable des habitats naturels ainsi que des habitats d'espèces (faune et flore) d'intérêt communautaire.

Ainsi doit être constitué un réseau écologique européen appelé **NATURA 2000** réunissant l'ensemble des sites remarquables et représentatifs qui auront été sélectionnés.

* La directive Habitats demande aux Etats membres d'atteindre cet objectif en tenant compte des exigences économiques, sociales et culturelles, ainsi que des particularités régionales et locales afin de contribuer au développement durable.

* La directive Habitats se veut être une directive de gestion. C'est une démarche avant tout contractuelle : les modes de gestion de type conventionnel ou contractuel, intégrant des activités humaines compatibles avec la préservation de la diversité biologique, seront recherchés et privilégiés. La définition des modes de gestion et leur mise en oeuvre doivent faire l'objet d'une concertation avec tous les interlocuteurs concernés, dont les représentants des propriétaires.

Place du document d'objectifs dans la démarche.

Etabli sous la responsabilité et le contrôle de l'Etat, le présent document constitue une première étape qui a pour objet sur le site NATURA 2000 du Mont Ventoux :

- d'inventorier les habitats et espèces à protéger et leur état de conservation,
- d'identifier les pratiques et besoins d'ordre socio économiques,
- de hiérarchiser les enjeux,
- de définir de façon concertée et cohérente des objectifs de gestion répondant aux critères de la directive Habitats.

Le document d'objectifs sera suivi d'un document d'applications où seront détaillées les mesures à mettre en oeuvre pour atteindre les objectifs énoncés.

Ces mesures seront appliquées concrètement sur le site, par le biais de "Contrats de service", signés entre les exécutants et l'Etat.

I - CONSTAT-INVENTAIRE ET ANALYSE DE L'EXISTANT

1.1 - PERIMETRE DU SITE NATURA 2000 - SITUATION FONCIERE -

L'ensemble du site Natura 2000 Mont-Ventoux couvre une surface de 3032 hectares se répartissant comme suit :

| | | |
|--|---|---------|
| - Forêt communale de Beaumont du Ventoux : | 232 ha | 7,65 % |
| | (dont 202 ha bénéficiant du régime forestier) | |
| - Forêt communale de Bédoin : | 808 ha | 26,65 % |
| - Forêt domaniale du Mont Ventoux : | 502 ha | 16,55 % |
| - Forêt domaniale du Toulourenc : | 932 ha | 30,75 % |
| - Forêt domaniale du Ventouret : | 552 ha | 18,20 % |
| - Enclaves privées : | 6 ha | 0,2 % |
| (dont les enclaves militaires) | | |
| | <hr/> | |
| | 3 032 ha | 100 % |

1.2 - CARTE DES TYPES DE PROPRIETES : PLAN CI-JOINT

1.3 - INTERET PATRIMONIAL DU SITE - MESURES DE PROTECTION EXISTANTES

Le site Natura 2000 Mont Ventoux est déjà très largement couvert par diverses mesures de protection réglementaires ou des zones d'intérêt scientifique et patrimonial.

- *Le site inscrit* (au titre de la loi du 2 Mai 1930)

Par arrêté du 23 octobre 1942 sont inscrits au titre de la protection des sites le sommet du Ventoux et le Mont-Serein.

L'objectif affiché est la protection des monuments naturels et sites à caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque.

- *Les arrêtés de protection du Biotope*

Ils sont au nombre de quatre sur le périmètre et datent de juillet 1990.

Sont concernés :

- * La crête sommitale (963 ha),
- * L'ensemble pelouses-forêts du Mont Serein (*Mont Serrenc* *) (405 ha),
- * La Tête de l'Emine (*Tête des Mines*) (81 ha),
- * La Hêtraie de Brantes (98 ha).

L'objectif est ici de préserver les milieux nécessaires à la survie d'espèces protégées (insectes, reptiles, oiseaux, espèces végétales).

- *Les ZNIEFF* (Zones Naturelles d'Intérêts Ecologiques, Faunistiques et Floristiques).

Ces espaces naturels ont été recensés en 1988 comme présentant des éléments remarquables sur le plan biologique, notamment pour la faune et la flore.

* Les noms locaux (entre parenthèse et en italique) ainsi que les localisations précises des habitats (dans les fiches individuelles d'habitats) ont été établis grâce à l'appui de M. Peyre (Malaucène).

Bien que sans valeur réglementaire au sens strict, ils constituent une source d'information sur la richesse du patrimoine local à partir de laquelle des choix de gestion peuvent être argumentés.

Outre une ZNIEFF générale englobant le Ventoux, quatre zones particulièrement sensibles (ZNIEFF de type I) se retrouvent ici :

- * La calotte sommitale (1 000 ha),
- * La hêtraie sapinière relique du versant nord (700 ha),
- * La zone du Mont Serein (160 ha),
- * La pinède relique de Pin à crochets (200 ha).

- *La Réserve de Biosphère*

Créée en 1990 dans le cadre du programme "Man and Biosphère" (MAB) de l'UNESCO, elle englobe tout le Mont Ventoux et ses abords et répond à une triple approche :

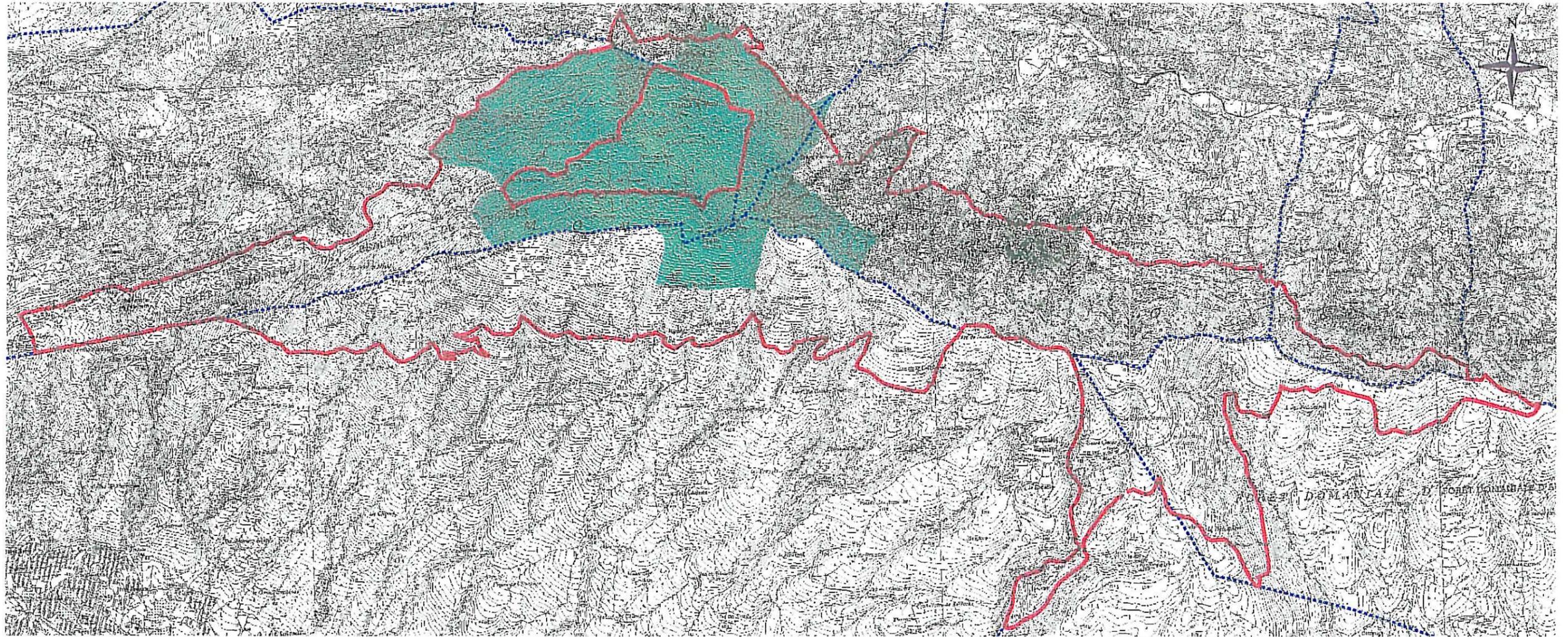
- * Préserver la richesse et la diversité biologique du site,
- * Y favoriser un développement durable,
- * Apporter un appui et un support logistique à des activités de recherche, de formation, d'éducation.

La zone centrale de cette réserve est constituée par les arrêtés de protection de biotope cités plus haut.

- *Le Régime Forestier*

La quasi totalité du site est constituée de forêts et espaces naturels publics, soit domaniaux, soit communaux. Depuis plus d'un siècle et demi ceux-ci bénéficient du régime forestier par arrêté ministériel ce qui garantit sur le long terme leur caractère inaliénable, leur vocation d'espaces classés assortis de plans de gestion régulièrement actualisés.

Echelle : 1/50 000

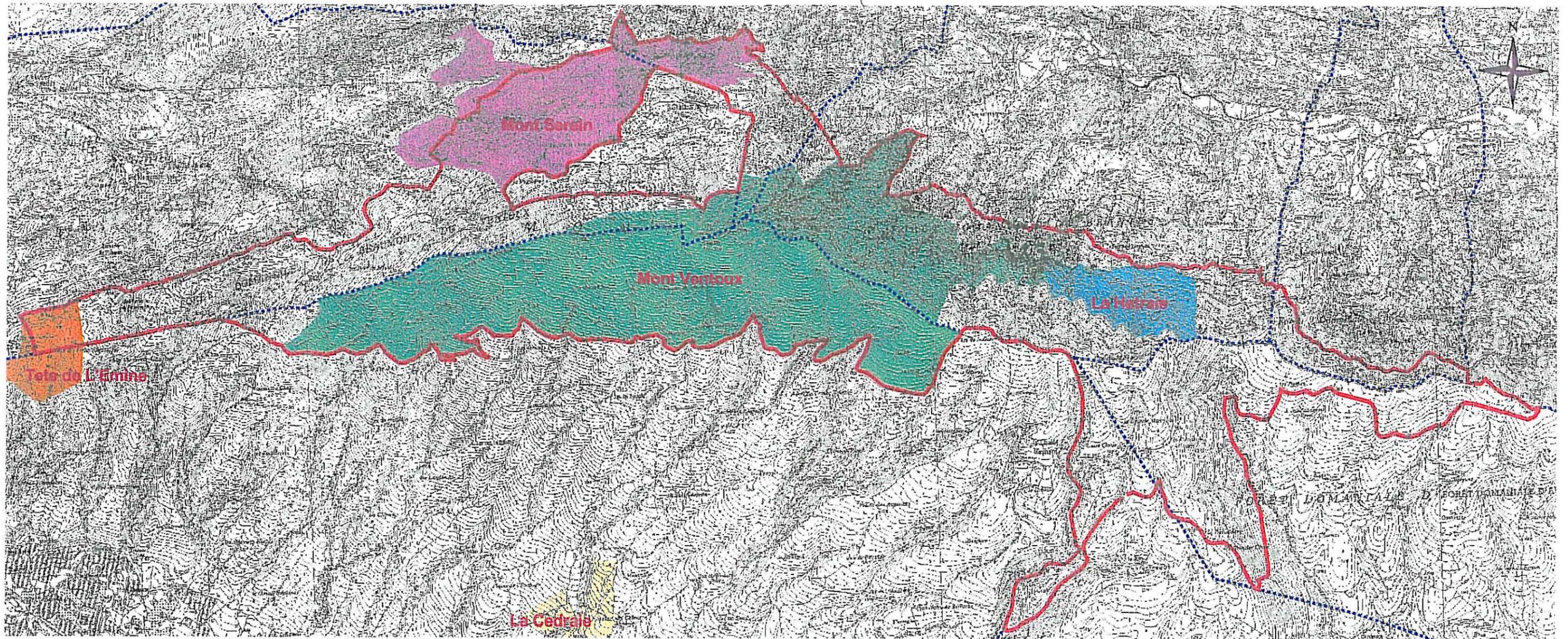


EDR 25 ® © I.G.N. 2000
Système d'Information Géographique : O.N.F. - Service Départemental de Vaucluse

Document d'objectifs Natura 2000 - Mont Ventoux
Site inscrit à la loi de 1930 sur la protection des monuments naturels

-  - Périmètre du site.
-  - Périmètre Natura 2000.
-  - Limites de communes.

Echelle : 1/50 000



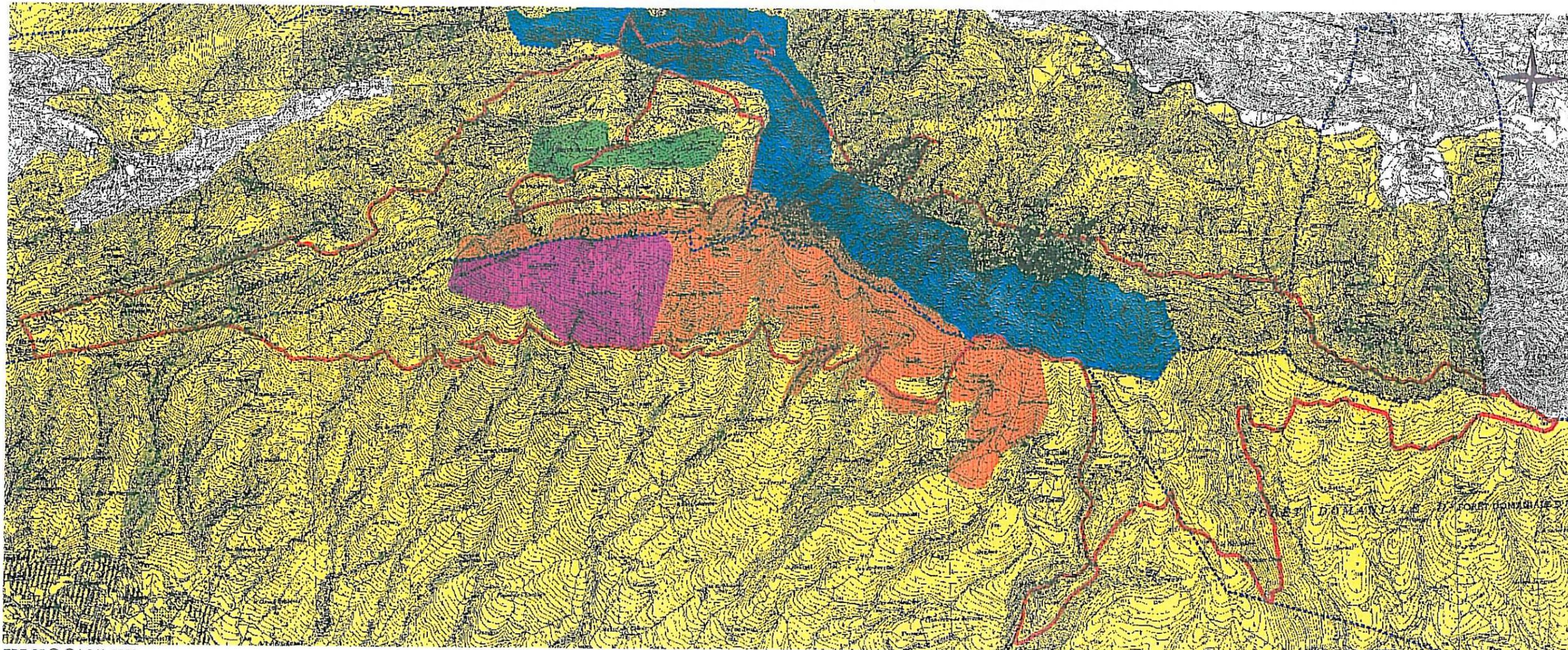
EDR 25 ® © I.G.N. 2000
Système d'Information Géographique : O.N.F. - Service Départemental de Vaucluse

Document d'objectifs Natura 2000 - Mont Ventoux

Réserve de Biosphère du Mont ventoux et Arrêté Préfectoral de Protection du Biotope

-  - Périmètres de la Zone Centrale de la Réserve de Biosphère et de l'Arrêté Préfectoral de Protection du Biotope (zonage identique).
-  - Périmètre Natura 2000.
-  - Limites de communes.

Echelle : 1/50 000



EDR 25 © I.G.N. 2000

Système d'Information Géographique : O.N.F. - Service Départemental de Vaucluse

Document d'objectifs Natura 2000 - Mont Ventoux

Situation des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique,
Faunistique et Floristique (ZNIEFF)

-  - 65 Z 00 : Mont Ventoux.
-  - 65 Z 01 : Calotte sommitale du Mont Ventoux.
-  - 65 Z 02 : Hêtraie-sapinière relique du versant nord.
-  - 65 Z 03 : Mont Serein.
-  - 65 Z 04 : Pinède relique de Pin à crochets.
-  - Périmètre Natura 2000.
-  - Limites de communes.

1.4. - SENSIBILITE AUX RISQUES NATURELS

Ces risques sont de divers types.

- *Risque incendie*

Les conditions climatiques plus favorables (altitude, humidité) permettent de classer le Ventoux en zone moins sensible que le reste du département. Néanmoins, le risque potentiel existe, notamment lors des années sèches et principalement sur les bordures ouest et sud du massif à partir desquelles un sinistre pourrait se développer.

Les causes peuvent être liées soit à la fréquentation touristique (mégots, feux accidentels, bivouacs...) ou à la foudre. Cette origine est la plus fréquente, même si elle n'a donné lieu jusqu'à présent qu'à des feux limités, mais difficiles à maîtriser (nombreuses reprises au sol).

Les statistiques Ventoux font état de 24 feux pour la période 1978/1999 (un sur deux lié à la foudre) totalisant 38 hectares, dont 13 hectares en 1989 à la Tête de l'Emine.

- *Risque érosion-éboulement*

Au siècle dernier, nombreuses et dévastatrices sont les crues du Toulourenc, alors que le Ventoux totalement déboisé n'absorbe plus les fortes précipitations. S'engagent alors dès 1860 les reboisements RTM (Restauration des Terrains en Montagne) qui peu à peu couvrent et stabilisent les sols et limitent les phénomènes d'érosion active.

Ponctuellement subsistent aujourd'hui des risques d'entraînement des matériaux (coulées dans le ravin des Caves de Diou (*Caves de Dieu*) en 1992) nécessitant une vigilance permanente et des entretiens adaptés.

Le risque d'éboulement est encore bien présent sur l'ensemble du versant nord, notamment à l'aplomb direct du Mont-Serein où de gros blocs se

détachent régulièrement (Combe du Pétard (*Combe du Petar*)) nécessitant la fermeture de la piste forestière et des travaux importants (Minage, purge et suivi régulier par spécialistes RTM et géologues).

- *Risque Avalanche.*

Ce risque est lié à quelques couloirs dont l'un au niveau du Contrat (*Contrast*) qui aboutit sur la piste de ski de fond, mais il reste globalement d'un faible niveau.

1.5. - LES HABITATS NATURELS ET LEURS CARACTERISTIQUES

1.5.1. Notion d'habitat naturel

Un habitat naturel ou "habitat" désigne un milieu naturel dans lequel vit ("habite") une espèce ou un groupe d'espèces. Il comprend le biotope (milieu physique) et la biocénose (ensemble des êtres vivants).

La directive Habitats distingue :

- Les habitats *prioritaires*, considérés comme rares ou en voie de disparition et pour lesquels la Communauté Européenne a une responsabilité particulière. Ils sont au nombre de 3 sur ce site (*codés P* dans le texte et avec deux ** dans la cartographie),

- Les habitats *d'intérêt communautaire* car :
soit en danger de disparition,
soit avec une aire de répartition restreinte,
soit exemple typique d'une région biogéographique,

13 ont été recensés dans ce périmètre d'étude (*codés IC* dans le texte et avec une * dans la cartographie).

La cartographie qui suit fait également apparaître des habitats non communautaires, c'est à dire non inscrits à la directive Habitats (*codés NC* et sans étoile dans la cartographie).

Sur le terrain, certains habitats se présentent parfois en mélange au sein d'un même site; on parle alors de mosaïque d'habitats.

On parle d'éco-complexe quand l'association d'habitats revient de manière récurrente selon la situation géomorphologique (ex.: Crêtes à éboulis et à Chênes pubescents).

Chaque habitat est assorti de deux codes chiffrés de référence (*code Corine* et, en plus dans la cartographie, du code de la directive Habitats ou code EUR 15).

1.5.2. Principaux types d'habitats naturels du site

Les habitats recensés sur le site Ventoux se répartissent en quatre grandes catégories :

- Les formations forestières (9),
- Les formations de fruticées (4),
- Les formations herbacées (3),
- Les formations rocheuses (7)

Les formations forestières

Les habitats forestiers sont très présents sur l'ensemble du site, à l'exclusion du sommet et des arêtes est et ouest. Ils sont d'une manière générale la conséquence de la remontée biologique associée aux reboisements RTM du siècle dernier.

Les habitats concernés sont :

- ⇒ 41.16 : Hêtraie et Hêtraie sapinière xérothermophiles (IC)
- ⇒ 45.3 : Forêt de Chênes verts supra-méditerranéenne (IC)
- ⇒ 42.4221 : Formation subalpine xérophile de Pin à crochets (P)
- ⇒ 42.423 : Formation naturelle de Pin à crochets du Mont Ventoux (P)
- ⇒ 41.17 : Hêtraie et Hêtraie-sapinière d'influence médio-européenne (NC)
- ⇒ 41.711 : Chênaie pubescente supraméditerranéenne (NC)
- ⇒ 42.59 : Forêt supraméditerranéenne de Pin Sylvestre (NC)
- ⇒ 41.4 : Bois caducifoliés (NC)
- ⇒ 83.31 : Plantations de conifères (NC).

Ces habitats font l'objet d'interventions sylvicoles rares ou ciblées. Leur évolution, d'une manière générale, suit la remontée écologique d'où :

- Le vieillissement et la lente maturation des hêtraies et hêtraies sapinières et des pinèdes de Pin à crochets (dans le cas de ces pinèdes, le processus reste à décrire).

- Le développement du sous-bois des formations pionnières (notamment la remontée du Hêtre sous pinède).

- La lente reconstitution de la forêt de chênes verts (fortement dégradée en buxaie) après des périodes de surexploitation et de pâturage intensif.

Les formations de fruticées

Les quatre habitats arbustifs du Ventoux sont tous d'intérêt communautaire. Il s'agit :

⇒ 31.433 : Landes à Genévriers nains et hémisphériques (IC)

⇒ 31.7456 : Lande - hérisson à Genêt de Villars (IC)

⇒ 31.8 dont 31.82 : Fourrés préforestiers d'affinités médio-européennes (IC(pour 31.82)).

⇒ 31.134/32.132 : Matorral à Genévrier commun et Genévrier de Phénicie (IC).

Généralement, ils sont le résultat de la reconquête arbustive d'un espace ouvert, suite à une "dégradation" anthropique.

Ces milieux évoluent lentement vers des formations plus denses (remontée écologique vers un espace plus forestier). Sur les sols les plus pauvres ou en conditions climatiques très contraignantes, ils peuvent être assez stables.

Formations herbacées

Elles concernent trois habitats d'intérêt communautaire situés sur les crêtes est et ouest du site et autour du Mont Serein (*Mont Serrenc*) :

⇒ 36.4 : Pelouse calcicole subalpine des Elyno-Seslerietea (IC)

⇒ 34.32 : Pelouse mésophile à Brome érigé (IC),

⇒ 34.332 : Pelouse de Xerobromion erecti (IC)

Directement touchées par le déclin des activités agro-pastorales, la plupart sont en régression car colonisées par la végétation ligneuse (le buis, les résineux).

Sauf action volontariste, elles sont menacées de disparition à court ou moyen terme.

Formations rocheuses

Au nombre de 7, les formations rocheuses sont très présentes sur l'ensemble du site, notamment au sommet et en versant nord.

Ce sont des éboulis de différentes altitudes, à la végétation clairsemée, ainsi que des falaises et des grottes.

⇒ 34.11 : Pelouse calcaire karstique ou rupicole (P)

⇒ 61.3 : Groupement d'éboulis ouest méditerranéens et d'éboulis thermophiles (IC)

⇒ 61.2 : Eboulis sommitaux (IC).

⇒ 62.151 : Falaises (groupement rupestre du Potentillon caulescentis) (IC)

⇒ 65.4 : Grottes (IC)

⇒ 61.3/41.711 : Complexe de crêtes à éboulis et à chênaie pubescente (IC/NC).

⇒ 34.11/61.3/34.71 : Complexe de pierriers (P/IC/NC).

Seuls certains éboulis peuvent être menacés, à plus ou moins long terme par la colonisation des arbres et arbustes (pins à crochets, genévriers). Caractéristiques d'un point de vue paysager, ils sont également le support de richesses végétales (nombreuses espèces remarquables et protégées) et animales (avec notamment les papillons Alexanor et Apollon, et une avifaune particulière).

1.5.3. - Cartographie des habitats naturels

Methodologie.

Les habitats ont fait l'objet d'une cartographie détaillée réalisée en croisant la photo-interprétation de photos aériennes en couleurs vraies et infra rouges, avec des vérifications successives sur le terrain. Sauf cas particulier justifiant un niveau de détail supérieur, la maille minimale de description retenue a été d'un hectare.

Est précisée en *annexe n° 1* la manière dont ont été définies et classées les grandes catégories d'habitats naturels.

1.5.4. - Fiches individuelles des habitats naturels inscrits à la Directive Habitats ou remarquables

* 16 habitats d'intérêt communautaire (dont trois prioritaires), ainsi que deux écocomplexes et un habitat d'intérêt non communautaire, mais remarquable localement, ont été cartographiés sur le site et font l'objet de fiches individuelles détaillées (*voir annexe n° 2*).

Ces fiches présentent :

- Les références Code Corine et directive Habitats,
- Les surfaces en mosaïque et pures de l'habitat,
- Une analyse écologique :
 - . description physionomique phytosociologique,
 - . les facies rencontrés, les espèces rares et/ou protégées présentes,
 - . l'état actuel de conservation et la dynamique naturelle,
 - . les facteurs de détérioration et de conservation,
 - . les interactions avec les autres habitats.
- L'utilisation actuelle de l'habitat sur le site et les partenaires ou ayant droit concernés,

- L'importance, les enjeux et les objectifs concernant cet habitat,
- La stratégie et les propositions de gestion :

- . partenaires concernés,
- . types d'actions,
- . cohérence avec les autres politiques sur le site.

* Un programme global de type de suivis des habitats sera présenté dans le document d'applications.

1.6. - LES ESPECES PROTEGEES AU TITRE DE LA DIRECTIVE HABITATS

En s'appuyant sur des études floristiques et faunistiques déjà réalisées sur le site ainsi que sur celles menées dans le cadre du présent document d'objectifs (Inventaire des chauves souris, de la flore remarquable et d'*Osmoderma eremita*) durant l'été 1999, 28 espèces inscrites à la Directive Habitats (annexes II, IV et V) ont été identifiées.

- Espèces animales :

Insectes : 5 espèces,
 Reptiles : 6 espèces,
 Batraciens : 1 espèce
 Chiroptères : 13 espèces,
 Autres mammifères : 1 espèce.

- Espèces végétales : 2 espèces

1.6.1. - Espèces concernées présentes sur le site

- | | |
|--|---------------------------------------|
| - Espèces dont la présence permet la désignation d'un site Natura 2000 | ↔ Annexe II de la Directive Habitats, |
| - Espèces faisant l'objet de protection stricte | ↔ Annexe IV de la Directive Habitats, |
| - Espèces dont le prélèvement est possible sous réserve de mesures de gestion adaptées | ↔ Annexe V de la Directive Habitats |

ESPECES ANIMALES

INSECTES

Coléoptères :

| | |
|-----------------|--------------------|
| Cerambyx cerdo | Grand Capricorne |
| *Rosalia alpina | Rosalie des Alpes |
| Lucanus cervus | Lucane cerf-volant |

Lépidoptères :

| | |
|-------------------|----------|
| Parnassius appolo | Apollon |
| Papilio alexanor | Alexanor |

REPTILES

Lézards

| | |
|------------------|----------------------|
| Lacerta viridis | Lézard vert |
| Podarcis muralis | Lézard des murailles |

Serpents

| | |
|----------------------|--------------------------|
| Elaphe longissima | Couleuvre d'Esculape |
| Coluber viridiflavus | Couleuvre verte et jaune |
| Coronella austriaca | Coronelle lisse |
| Vipera ursinii | Vipère d'Orsini |

BATRACIENS

| | |
|---------------------|-----------------------------|
| Alytes obstetricans | Crapaud accoucheur ou alyte |
|---------------------|-----------------------------|

Annexes Directive Habitats

| | II | IV | V |
|----------------------|----|----|---|
| Cerambyx cerdo | X | X | |
| *Rosalia alpina | X | X | |
| Lucanus cervus | X | X | |
| Parnassius appolo | | X | |
| Papilio alexanor | | X | |
| Lacerta viridis | | X | |
| Podarcis muralis | | X | |
| Elaphe longissima | | X | |
| Coluber viridiflavus | | X | |
| Coronella austriaca | | X | |
| Vipera ursinii | X | X | |
| Alytes obstetricans | | X | |

 Espèce prioritaire *

CHIROPTERES

| | | | | |
|---------------------------|-------------------------------------|---|---|--|
| Pipistrellus pipistrellus | Pipistrelle commune | | X | |
| Pipistrellus kuhli | Pipistrelle de Kuhl | | X | |
| Hypsugo savii | Vespère de Savi | | X | |
| Myotis emarginatus | { Murin ou | X | X | |
| | { Vespertilion à oreilles échanrées | | | |
| Myotis blythii | Petit Murin | X | X | |
| Myotis myotis | Grand Murin | X | X | |
| Myotis nattereri | Murin ou Vespertilion de Natterer | | X | |
| Myotis daubentoni | Murin ou Vespertilion de Daubenton | | X | |
| Eptesicus serotinus | Serotine commune | | X | |
| Plecotus auritus | Oreillard roux | | X | |
| Plecotus austriacus | Oreillard gris | | X | |
| Tadarida teniotis | Molosse de Cestoni | | X | |
| Rhinolophus hipposideros | Petit Rhinolophe | X | X | |

AUTRES MAMMIFERES

| | | | | |
|---------------------|---------|--|--|---|
| Rupicapra rupicapra | Chamois | | | X |
|---------------------|---------|--|--|---|

ESPECES VEGETALES

| | | | | |
|----------------------|----------------------|---|---|---|
| Aquilegia bertolonii | Ancolie de Bertoloni | X | X | |
| Gentiana lutea | Gentiane jaune | | | X |

1.6.2. - Espèces à présence non confirmée.

* *Osmoderma eremita*

Suite à l'étude de l'été 1999 menée par Jacques Coffin (Conservatoire du patrimoine naturel du Vaucluse) sur le site Natura 2000, la présence du coléoptère *Osmoderma eremita* n'a pas pu être confirmée.

L'absence de "carie" dans de vieux feuillus correspondant aux critères voulus, mais aussi l'altitude trop élevée du site (+ de 1000m) rendent excessivement faible la probabilité de présence d'*Osmoderma eremita*.

* *Genetta genetta*

Une genette a été observée dans la forêt communale de Bédoin, une autre dans la Montagne de Bluye (*Bluya*) (non loin du site Natura 2000 au nord du Toulourenc) (J.C.de Gaudin - ONC).

Il serait intéressant de rechercher son éventuelle présence dans le site Natura 2000 Ventoux. Cette espèce rare, fréquente les éboulis, les garrigues rocailleuses et les fourrés denses. Elle est inscrite à l'annexe V de la Directive Habitats.

* *Bufo calamita*

Inscrit à l'annexe IV, le crapaud calamite a été observé un peu en dehors du site. Sa présence dans le site est probable selon O. Peyre, même si aucune observation directe ne le confirme à ce jour.

1.6.3. Fiches individuelles par espèce

Une fiche individuelle par espèce inscrite à la Directive Habitats a été rédigée.

Elle présente :

- l'espèce (écologie, statuts de protection et patrimonialité, répartition),
- l'état actuel de la population locale,
- les dynamiques et les menaces pesant sur ces populations,
- les habitats naturels potentiels de l'espèce,
- les orientations de gestion souhaitable,
- les suivis-inventaires envisageables.

Ces 28 fiches se trouvent en *annexe n° 3*

1.7.- AUTRES ESPECES REMARQUABLES PRESENTES SUR LE SITE

1.7.1. - Espèces végétales

53 espèces végétales remarquables ont été mentionnées sur le site Ventoux dont :

- 3 protégées au niveau national
- 3 protégées au niveau régional
- 4 protégées au niveau départemental (cueillette),

et d'autres inscrites au livre rouge de la flore menacée de France

La liste complète et commentée se trouve en *annexe n°4*

Sources des données :

O MADON, : Espèces végétales rares de la zone Natura 2000 du Mont Ventoux - cartographie, exigences écologiques et recommandations de gestion, (Société d'étude des sciences naturelles de Vaucluse), 1999).

Cabinet BIOTOPE, : Mise à jour des connaissances concernant le patrimoine biologique des zones centrales et tampon de la Réserve de Biosphère du Mont-Ventoux, (Syndicat mixte d'aménagement et d'équipement du Mont Ventoux), 1999.

1.7.2. - Espèces animales

48 espèces animales remarquables ont été mentionnées sur le site dont :

- 32 espèces d'insectes,
- 6 espèces de mammifères,
- 4 espèces de reptiles,
- 2 espèces d'amphibiens.

Certains mammifères, reptiles, batraciens sont inscrits à l'annexe III de la Convention de Berne et/ou sont protégés au niveau national.

La liste complète et commentée se trouve en *annexe n° 5*.

Sources des données :

CENTRE D'ETUDES ENTOMOLOGIQUES (CEE), Recensement de l'entomofaune dans le cadre de la directive Habitats sur les forêts domaniales du Mont Ventoux, O.N.F., 1997.

Cabinet BIOTOPE, Mise à jour des connaissances concernant le patrimoine biologique des zones centrales et tampons de la Réserve de Biosphère du Mont Ventoux. Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Equipement du Mont Ventoux, 1999.

PEYRE Olivier , Diagnostic de la faune de la forêt communale de BEDOIN, CIREM, O.N.F., 1999.

PEYRE Olivier, Approche de la diversité écologique à travers l'avifaune de la forêt domaniale du Toulourenc, O.N.F., 1999.

1.8. - ACTIVITES ECONOMIQUES ET HUMAINES DU SITE.

Elles concernent quatre grands domaines :

Le pastoralisme,
L'activité cynégétique,
La gestion forestière,
L'accueil du public.

Elles ont été analysées et commentées à l'occasion de groupes de travail thématiques et tournées de terrain dont les compte rendus détaillés figurent en *annexe n° 6*.

1.8.1. Le Pastoralisme

* Utilisation de l'espace - pratiques actuelles sur le site.

La carte ci-jointe mentionne les zones pâturées.

Globalement le site est peu pâturé puisqu'on ne relève que deux éleveurs présents :

- *Samuel GIARDINI de Monteux*, qui bénéficie d'une concession pluriannuelle de pacage sur 100 ha au Mont Serein (durée 12 ans à compter du 1/01/1996).

- ▲ Saison de pâturage 1er Juin - 30 Octobre,
- ▲ Nombre maximal d'animaux : 800 ovins,
- ▲ Concession gratuite avec mise à disposition de la bergerie de l'Avocat et de l'abri attenant.

Prime de 150 F/ha dite de Mini-transhumance : 15 à 100 jours sans retour sur l'exploitation avec charge minimum 200 brebis/ha/jour.

- *Les Consorts MONTAGARD de Bedoin* qui font pâturer de façon très extensive une grande partie de la forêt communale de Bedoin à l'exception de la Cédraie et des Pinèdes et jeunes peuplements de moins de 10 ans, soit environ 1500 ha.

En outre, au titre des mesures Agri Environnementales relatives à l'opération locale Paysage du Massif du Mont Ventoux et du plateau de Sault, ces éleveurs bénéficient d'une prime pour le parcours de 414 hectares situés en crête (plan ci-joint), prime de 150 F/hectare dite de Mini transhumance, comme évoquée plus haut.

- ▲ Saison de pâturage : Mai-Juin;
- ▲ Environ 1400 ovins.

* Principaux problèmes évoqués - Perspectives d'avenir.

Les réunions en sous groupe de travail et les tournées de terrain ont permis de mettre en évidence les points suivants :

- Consensus général pour favoriser un pastoralisme raisonné par quartier qui soit à la fois économiquement viable pour les éleveurs locaux et bien adapté aux objectifs de restauration des habitats menacés.

- Identification de plusieurs zones actuellement non pâturées et qui pourraient répondre à ce double soucis :

- ▲ Pelouses de crêtes est situées entre le Col de la Frache (*La Frache*) et la Tune,
- ▲ Pelouses de crêtes ouest situées entre la Tête de l'Emine (*Tête des Mines*) et la Tête de Chauva (*Plaine de Choix*),

- Nécessité de disposer pour ces zones d'un diagnostic "phyto-pastoral" fin précisant par quartier :

- ^ La ressource herbacée potentielle,
- ^ Les aménagements d'accompagnement indispensables : points d'eau, accès, abri, débroussaillage préalable.
- ^ Les conditions d'utilisation : période, durée, charge en animaux.

- Nécessité de mettre en place un suivi régulier de l'impact du pâturage sur les habitats et les espèces.

1.8.2. Faune, Activités cynégétiques

*** Utilisation de l'espace - pratiques actuelles sur le site.**

La zone Natura 2000 Mont Ventoux renferme une faune riche et très diversifiée liée principalement à la grande variété des habitats et leur enchevêtrement en mosaïque.

L'impact humain direct sur cette faune se traduit essentiellement à travers l'activité cynégétique, ou par quelques prédatons sauvages ciblées sur certaines espèces (insectes, reptiles).

Indirectement, les activités pastorales et touristiques ont aussi des répercussions sur la faune.

Les trois quarts du site sont chassés principalement par des sociétés locales : Groupement d'Intérêt Cynégétique du Ventoux, Société de Bedoin et Beaumont du Ventoux. En forêt domaniale du Ventouret (zone Sud est) l'O.N.F. favorise des interventions ciblées : approche, battue dirigée, tir sélectif. Le versant Nord est (hêtraie sapinière) est en majeure partie classé en réserve de chasse (700 hectares).

Les prélèvements concernent essentiellement la grande faune : le sanglier qui reste le fond de chasse traditionnel, mais aussi le cerf, le chevreuil, le mouflon tous soumis à plan de chasse.

Principaux problèmes évoqués - Perspectives d'avenir

Concernant les interactions faune - activités humaines, le sous groupe de travail sur ce thème a retenu :

- Le peu d'impact négatif vis à vis de la faune (peu d'espèces relevant de la Directive Habitats semblant menacées), des recommandations étant toutefois souhaitables vis à vis des chiroptères (cf. Activités touristiques).

- La fragilité des populations de Vipère d'Orsini qui nécessitent une attention particulière et l'entretien régulier de leur habitat (pelouse + touffes de genévriers) en liaison avec le pastoralisme.

- La forte dynamique des populations de grands ongulés justifiant la poursuite des suivis de populations et des prélèvements adaptés à un bon équilibre avec le milieu naturel.

- La nécessité de coordonner gestion pastorale et cynégétique à la fois sur le plan sanitaire et en matière d'occupation de l'espace.

1.8.3. - Gestion Forestière - Activités sylvicoles

* Utilisation de l'espace - Pratiques actuelles sur le site.

Les activités sylvicoles qu'il s'agisse, d'exploitation de bois ou de travaux sont programmées chaque année à partir des plans d'aménagement forestier, approuvés pour chaque forêt publique.

Dans la zone Natura 2000 Ventoux, ces plans de gestion établis pour une durée moyenne de 15 ans ont tous été réactualisés récemment :

- En 1994 pour les forêts domaniale du Toulourenc et communale de Beaumont du Ventoux,
- En 1998 pour les forêts domaniales du Mont Ventoux et du Ventouret,
- En cours (2000) pour la forêt communale de Bedoin.

La carte ci-jointe illustre les zones d'interventions sylvicoles c'est à dire coupes et travaux, qui concernent dans les 15 ans à venir 947 ha, soit 31 % de la surface totale, les autres zones étant conservées en évolution naturelle.

* Enjeux - Orientations de gestion

Forêt par forêt, ils peuvent être résumés ainsi :

- Forêt communale de Beaumont du Ventoux :

- Objectif : - Futaie jardinée Sapin, hêtre avec maintien du Pin Sylvestre sur les stations sèches,
- Moyens - Coupes de jardinage intéressant 66 ha et récoltant 3700 m³ entre 2000 et 2006,
- Dégagement régulier des semis.

- Forêt domaniale du Mont Ventoux :

- Objectifs : - Eclaircies dans les pinèdes de Pin noir pour favoriser le retour du Hêtre et du Sapin en sous étage,
- Protection des peuplements de Pin à crochets sans intervention.

- Moyens : - Récolte de 2600 m³ sur 41 ha,
- Dégagements de semis et dépressages des régénérations acquises de Hêtre et Sapin (30 ha),

- Forêt domaniale du Toulourenc :

- Objectifs : - Amélioration et régénération progressive des peuplements pionniers de pins en vue d'obtenir des peuplements mélangés Sapin, Hêtre, Pins,

- Moyens : - Coupe d'éclaircie et d'ensemencement sur 49 hectares récoltant 12 200 m³ de bois de 2000 à 2006.
- Dépressages et dégagements de semis sur régénération acquise.

- Forêt domaniale du Ventouret

- Objectifs : - Amélioration des pinèdes pionnières favorisant le retour en mélange du hêtre,
Maintien des milieux ouverts par récolte de pins colonisateurs.

- Moyens : - Récolte de 3 300 m³ de pins sur 48 hectares.

RECAPITULATIF DES COUPES

| | |
|--|-----------------------|
| Surface passant en coupe entre 2000 et 2006 - | 204 hectares |
| Volume prévisionnel à récolter | 21 800 m ³ |

* Principaux problèmes évoqués - Perspectives d'avenir

Le sous groupe de travail a mis l'accent sur les principaux sujets suivants :

- Quel devenir pour les peuplements de hêtre constitués ou en cours d'installation et quels débouchés pour ces bois ?
- Evolution des peuplements résineux pionniers,
- Equilibre forêt-grande faune sauvage,
- Colonisation progressive des milieux ouverts par la forêt : nature et priorité des interventions de préservation de ces milieux.

Plusieurs pistes de travail ont reçu l'assentiment de l'ensemble des participants :

- Définition et suivi d'îlots de peuplements forestiers en phase sénescence,
- Suivi et contrôle de l'extension des peuplements naturels de Pin à crochets,
- Poursuite des actions sylvicoles engagées pour favoriser les peuplements mixtes feuillus résineux,
- Suivi régulier des populations de grands ongulés et de leur impact sur le milieu.

1.8.4. - Activités touristiques

* Utilisation de l'espace - Pratiques actuelles sur le site

Malgré un enneigement irrégulier, la partie sommitale du Ventoux abrite deux stations de ski autour du Mont Serein (*Mont Serrenc*) et du Chalet Reynard. Celles-ci sont en très grande partie exclues du périmètre Natura 2000, mais le joutent. La partie supérieure des pistes et remontées

mécaniques du Mont Serein sont situées dans les habitats de pinèdes de pins à crochets et de pelouses et éboulis calcaires.

Hormis l'activité ski, la fréquentation touristique dans le massif repose essentiellement sur les différentes formes de randonnée pédestre, équestre et VTT (cette dernière en très fort développement). Une partie des circuits associe ces trois types de randonnée, les itinéraires étant inclus dans un schéma touristique global mis en place par le Conseil Général avec balisage et signalétique homogènes.

A noter, quelques autres activités plus ponctuelles (escalade, parapente, spéléo...) et des pratiques motorisées sauvages (4X4, moto verte), ces dernières heureusement assez limitées.

Le long de la route d'accès au sommet, différentes aires de stationnement avec panneaux d'information sur le site servent de points d'arrêt. Ils s'adressent aux nombreux visiteurs motorisés effectuant un simple passage sans pénétrer dans le massif.

Haut lieu du cyclisme et du cyclotourisme, le Ventoux est périodiquement le théâtre de manifestations sportives de masse (Tour de France, Dauphiné Libéré, épreuves VTT...) attirant un public très important, ce qui n'est pas sans poser certains problèmes : stationnements anarchiques, érosion liées à la surfréquentation ponctuelle, propreté....

* Principaux problèmes évoqués - Perspectives d'avenir

L'impact des activités touristiques sur le milieu naturel ne pose pas jusqu'à présent de problème grave dans la mesure où la fréquentation *habituelle* reste concentrée en quelques points précis (essentiellement le sommet et les bordures de route) et diffuse partout ailleurs. Des améliorations ponctuelles sont néanmoins indispensables pour mieux préserver les milieux particulièrement sensibles : déplacement de zones de stationnement, fermeture de certains accès, itinéraires de contournement, surveillance spécifique.

A ce jour les membres du groupe de travail ne relèvent par ailleurs aucun projet d'importance en matière d'aménagement touristique, susceptible de dégrader le milieu.

Par contre, les *manifestations de masse*, compte tenu de l'importance du public à canaliser, nécessitent des mesures de protection spécifiques à adapter au cas par cas.

A la demande de certaines communes, une réflexion globale s'impose pour limiter dans le temps et l'espace ces manifestations.

En matière d'information et de sensibilisation du public, un effort supplémentaire est souhaitable (points d'accueil, brochures, expositions, visites guidées...) en direction des nombreuses catégories d'utilisateurs du site.

9. - INTERACTIONS ENTRE LES HABITATS ET LES ACTIVITES PRATIQUEES

| HABITATS NATURELS | LANDES ET PELOUSES | | | | FRUTICEES | | | FORETS | | | | | VEGETATION D'ÉBOULIS, FALAISES, ROCHERS | | | | | | |
|--|---------------------------------------|---|---|---|---|---|--|--|--|--|--|---|---|---|---|-----------------------|------------------------------------|--|---|
| | Lande hérisson à Genêt de Villars | Pelouse mésophile à Brome érigé | Pelouse du Xerobromion erecti | Pelouse calcicole subalpine des Elyno-Seslerietea | Fourrés préforestiers d'affinité médio-européenne | Matorral à Genévriers commun et de Phénicie | Landes à Genévriers nains et hémisphérique | Hêtraie et Hêtraie Sapinière xérothermophiles | Hêtraie et Hêtraie sapinière d'influence médio-européenne (NC) | Formation subalpine xérophile de pins à crochets | Forêt naturelle de pins à crochets du Mont-Ventoux | Forêt de chênes verts supra-méditerranéenne faciès à Buis | Pelouse calcaire karstique ou rupicole | Eboulis sommitaux | Groupements d'éboulis ouest méditerranéen et d'éboulis thermophiles | Complexe de pierriers | Complexes de crêtes à éboulis (IC) | Groupement rupestre du Potentillon caulescentis (IC) | Grotte non exploitée par le tourisme (IC) |
| ACTEURS MODIFICATEURS | (IC) | (IC) | (IC) | (IC) | (IC) | (IC) | (IC) | (IC) | (P) | (P) | (IC) | (P) | (IC) | (IC) | | (IC) | (IC) | (IC) | |
| DYNAMIQUE NATURELLE | +++ Envahissement par le Buis ↘ | ++ Colonisation par pinède et fruticées ↘ | ++ Colonisation par pinède et fruticées ↘ | ++ Colonisation par pinède et fruticées ↘ | + | ++ Densification et colonisation par pinède ↘ | + | +++ Reinstallation sous pinède et maturation ↗ | 0 | + | + | 0 | 0 | ++ Colonisation par genévriers et pins à crochets ↘ | + | + | + | 0 | 0 |
| PASTORALISME | 0 Zone non pâturée | ++ Zone partiellement pâturée Mont-Serein La Frache ↗ | + | + | 0 | 0 | + | 0 | 0 | + | 0 | 0 | + | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| SYLVICULTURE | + | + | ++ | 0 | 0 | 0 | +++ | + | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| GRANDE FAUNE ET GESTION CYNEGETIQUE | 0 | + | ++ | + | + | + | ++ | ++ | + | + | + | + | + | + | + | + | + | + | 0 |
| ACCUEIL DU PUBLIC | + | ++ | + | + | 0 | 0 | + | + | + | + | + | + | + | + | + | + | + | 0 | + |

Intensité des phénomènes ou des activités

0 : nulle -+ : faible
++ : moyen -+++ : fort

IC : Habitat d'intérêt Communautaire
IP : Habitat Prioritaire
NC : Habitat d'intérêt non communautaire

Type d'évolution induite :

↗ : Evolution positive ST : Stabilité
↘ : Evolution négative

□ : stable □ : négatif
■ : positif □ : neutre

1.10 - INTERACTIONS ENTRE LES ESPECES DE LA DIRECTIVE ET LES ACTIVITES SOCIO - ECONOMIQUES

| Espèce Facteurs modificateurs | Insectes | | | | | Reptiles | | | | | | Espèces végétales | | Batrachiens | Autre mammifère | |
|---|--|--|--|--|--|--|--|---|--|--|---|---|---|---|-----------------------------------|--|
| | Grand capricorne | Rosalie des Alpes | Lucane cerf-volant | Appolon | Alexanor | Lézard vert | Lézard des murailles | Couleuvre d'Esculape | Couleuvre verte et jaune | Coronelle lisse | Vipère d'Orsini | Ancolie de Bertoloni | Gentiane jaune | Crapaud accoucheur ou alyte | Chamois | |
| Dynamique naturelle des habitats de l'espèce | maturation des zones forestières ↗ | maturation des zones forestières ↗ | maturation des zones forestières ↗ | lente colonisation végétale de certains éboulis ↘ | lente colonisation végétale de certains éboulis ↘ | homogénéis- ation du milieu disparition des zones ouvertes ↘ | homogénéis- ation du milieu disparition des zones ouvertes ↘ | homogénéis- ation du milieu disparition des zones ouvertes ↘ | homogénéis- ation du milieu disparition des zones ouvertes ↘ | homogénéis- ation des milieux et colonisation végétale des pierriers ↘ | développe- ment trop important des genévriers et colonisation des pins sylvestres aux dépens de la pelouse ↘ | - | - | - | - | |
| Pastoralism e | - | - | - | - | - | maintien d'une mosaïque de milieux et des milieux ouvert ↗ | maintien des milieux ouverts ↗ | maintien de la mosaïque de milieux ↗ | maintien de la mosaïque de milieux ↗ | maintien de la mosaïque de milieux ↗ | maintien d'un équilibre entre la pelouse et les genévriers maintien de la pelouse ↗ | maintien du milieu ouvert ↗ | - | - | - | maintien des pelouses et d'une mosaïque de milieux ↗ |
| Sylviculture | non exploitation de certaines zones boisées et conservatio n des arbres senescents ou morts ↗ | non exploitation de certaines zones boisées et conservatio n des arbres senescents ou morts ↗ | non exploitation de certaines zones boisées et conservatio n des arbres senescents ou morts ↗ | - | - | - | risque de dégradatio ns ponctuelles des milieux pierriers lors des exploitatio ns forestières (débardage) ↘ | - | risque de dégradatio ns ponctuelles des milieux pierriers lors des exploitatio ns forestières (débardage) ↘ | - | coupe de pins sylvestres ↗ | localement risque de dégradatio n lors des exploitatio ns forestières (débardage) ↘ | localement risque de dégradatio n lors des exploitatio ns forestières (débardage) ↘ | - | - | |
| Gestion cynétique | - | - | - | Réserve intégrale de chasse sur 690 ha en versant nord ↗ | Réserve intégrale de chasse sur 690 ha en versant nord ↗ | Réserve intégrale de chasse sur 690 ha en versant nord ↗ | Réserve intégrale de chasse sur 690 ha en versant nord ↗ | Réserve intégrale de chasse sur 690 ha en versant nord ↗ | Réserve intégrale de chasse sur 690 ha en versant nord ↗ | Réserve intégrale de chasse sur 690 ha en versant nord ↗ | - | Réserve intégrale de chasse sur 690 ha en versant nord ↗ | - | Réserve intégrale de chasse sur 690 ha en versant nord ↗ | plan de chasse en 2001 = | |
| Accueil du public | - | - | - | possible destruction ponctuelle des éboulis (randonnée, VTT) ↘ | possible destruction ponctuelle des éboulis (randonnée, VTT) ↘ | - | - | élimination volontaire par les usagers ↘ | élimination volontaire par les usagers ↘ | élimination volontaire par les usagers ↘ | mortalité due retourne- ments des pierres ↘ | cueillette éventuelle ↘ | cueillette éventuelle ↘ | - | - | |

Types d'évolution induite

- ↗ : évolution positive
- ↘ : évolution négative
- = : stable

| |
|---|
| activité positive pour l'espèce |
| activité négative pour l'espèce |
| activité neutre ou information non connue |

| Espèce Facteurs modificateurs | Mammifères - Chauves - souris | | | | | | | | | |
|-------------------------------------|---|---|--|---|--|--|--|--|---|--|
| | <i>Pipistrelle commune</i> <i>Pipistrelle de Kuhl</i> | <i>Vespère de Savi</i> | <i>Murin à oreilles échanquées</i> | <i>Petit Murin</i> | <i>Grand Murin</i> | <i>Murin de Natterer</i> <i>Murin de Daubenton</i> | <i>Sérotine commune</i> | <i>Oreillard roux</i> <i>Oreillard gris</i> | <i>Molosse de Cestoni</i> | <i>Petit Rhinolophe</i> |
| <i>Dynamique naturelle</i> | Fermeture des milieux ouverts, homogénéisation des milieux et disparition de ses zones de chasse ↓ | Fermeture des milieux ouverts, homogénéisation des milieux et disparition de ses zones de chasse ↓ | Fermeture des milieux ouverts, homogénéisation des milieux et disparition de ses zones de chasse (landes buissonnantes) ↓ | Fermeture des milieux ouverts, homogénéisation des milieux et disparition de ses zones de chasse ↓ | Fermeture des milieux ouverts, homogénéisation des milieux et disparition de ses zones de chasse ↓ | | Fermeture des milieux ouverts, homogénéisation des milieux et disparition de ses zones de chasse ↓ | Fermeture des milieux ouverts, homogénéisation des milieux et disparition de ses zones de chasse ↓ | | Fermeture des milieux ouverts, homogénéisation des milieux et disparition de ses zones de chasse ↓ |
| <i>Pastoralisme</i> | maintien d'une mosaïque de milieux : pâturage extensif très limité sauf autour du Mont Serain ↑ présence ponctuelle de points d'eau ↑ Contamination possible par le vermifuge Ivermectine ↓ | maintien d'une mosaïque de milieux : pâturage extensif très limité sauf autour du Mont Serain ↑ présence ponctuelle de points d'eau ↑ Contamination possible par le vermifuge Ivermectine ↓ | maintien d'une mosaïque de milieux : pâturage extensif très limité sauf autour du Mont Serain ↑ présence ponctuelle de points d'eau ↑ Contamination possible par le vermifuge Ivermectine ↓ | maintien d'une mosaïque de milieux : pâturage extensif très limité sauf autour du Mont Serain ↑ présence ponctuelle de points d'eau ↑ Contamination possible par le vermifuge Ivermectine ↓ | maintien d'une mosaïque de milieux : pâturage extensif très limité sauf autour du Mont Serain ↑ présence ponctuelle de points d'eau ↑ Contamination possible par le vermifuge Ivermectine ↓ | présence ponctuelle de points d'eau ↑ Contamination possible par le vermifuge Ivermectine ↓ | maintien d'une mosaïque de milieux : pâturage extensif très limité sauf autour du Mont Serain ↑ présence ponctuelle de points d'eau ↑ Contamination possible par le vermifuge Ivermectine ↓ | maintien d'une mosaïque de milieux : pâturage extensif très limité sauf autour du Mont Serain ↑ présence ponctuelle de points d'eau ↑ Contamination possible par le vermifuge Ivermectine ↓ | Contamination possible par le vermifuge Ivermectine ↓ | présence d'insectes ↑ maintien d'une mosaïque de milieux : pâturage extensif très limité sauf autour du Mont Serain ↑ présence ponctuelle de points d'eau ↑ Contamination possible par le vermifuge Ivermectine ↓ |
| <i>Sylviculture</i> | Eclaircie et régénération progressive des peuplements adultes avec recherche d'un mélange d'essences ↑ Maintien de zones boisées en vieillissement naturel et conservation des vieux sénescents et arbres morts ↑ exploitation des résineux avant la phase de vieillesse ↓ | Eclaircie et régénération progressive des peuplements adultes avec recherche d'un mélange d'essences ↑ Maintien de zones boisées en vieillissement naturel et conservation des vieux sénescents et arbres morts ↑ exploitation des résineux avant la phase de vieillesse ↓ | Eclaircie et régénération progressive des peuplements adultes avec recherche d'un mélange d'essences ↑ Maintien de zones boisées en vieillissement naturel et conservation des vieux sénescents et arbres morts ↑ | Eclaircie et régénération progressive des peuplements adultes avec recherche d'un mélange d'essences ↑ Maintien de zones boisées en vieillissement naturel et conservation des vieux sénescents et arbres morts ↑ exploitation des résineux avant la phase de vieillesse ↓ | Eclaircie et régénération progressive des peuplements adultes avec recherche d'un mélange d'essences ↑ Maintien de zones boisées en vieillissement naturel et conservation des vieux sénescents et arbres morts ↑ | Eclaircie et régénération progressive des peuplements adultes avec recherche d'un mélange d'essences ↑ Maintien de zones boisées en vieillissement naturel et conservation des vieux sénescents et arbres morts ↑ | Eclaircie et régénération progressive des peuplements adultes avec recherche d'un mélange d'essences ↑ Maintien de zones boisées en vieillissement naturel et conservation des vieux sénescents et arbres morts ↑ | Eclaircie et régénération progressive des peuplements adultes avec recherche d'un mélange d'essences ↑ Maintien de zones boisées en vieillissement naturel et conservation des vieux sénescents et arbres morts ↑ | | Eclaircie et régénération progressive des peuplements adultes avec recherche d'un mélange d'essences ↑ Maintien de zones boisées en vieillissement naturel et conservation des vieux sénescents et arbres morts ↑ |
| <i>Gestion cynégétique</i> | Réserve intégrale de chasse sur 690 ha en versant nord ↑ | Réserve intégrale de chasse sur 690 ha en versant nord ↑ | Réserve intégrale de chasse sur 690 ha en versant nord ↑ | Réserve intégrale de chasse sur 690 ha en versant nord ↑ | Réserve intégrale de chasse sur 690 ha en versant nord ↑ | Réserve intégrale de chasse sur 690 ha en versant nord ↑ | Réserve intégrale de chasse sur 690 ha en versant nord ↑ | Réserve intégrale de chasse sur 690 ha en versant nord ↑ | Réserve intégrale de chasse sur 690 ha en versant nord ↑ | Réserve intégrale de chasse sur 690 ha en versant nord ↑ |
| <i>Accueil du public</i> | hors site Natura 2000 : traitement chimique des boiseries des chalets ↓ dérangement en période d'hibernation (diurne) (spéléologie) ↓ destruction volontaire ↓ destruction du petit patrimoine bâti ↓ | hors site Natura 2000 : traitement chimique des boiseries des chalets ↓ dérangement en période d'hibernation (diurne) (spéléologie) ↓ destruction volontaire ↓ destruction du petit patrimoine bâti ↓ | hors site Natura 2000 : traitement chimique des boiseries des chalets ↓ dérangement en période d'hibernation (diurne) (spéléologie) ↓ destruction volontaire ↓ | hors site Natura 2000 : traitement chimique des boiseries des chalets ↓ dérangement en période d'hibernation (diurne) (spéléologie) ↓ destruction volontaire ↓ | hors site Natura 2000 : traitement chimique des boiseries des chalets ↓ dérangement en période d'hibernation (diurne) (spéléologie) ↓ destruction volontaire ↓ | hors site Natura 2000 : traitement chimique des boiseries des chalets ↓ dérangement en période d'hibernation (diurne) (spéléologie) ↓ destruction volontaire ↓ destruction du petit patrimoine bâti ↓ | hors site Natura 2000 : traitement chimique des boiseries des chalets ↓ dérangement en période d'hibernation (diurne) (spéléologie) ↓ destruction volontaire ↓ | hors site Natura 2000 : traitement chimique des boiseries des chalets ↓ dérangement en période d'hibernation (diurne) (spéléologie) ↓ destruction volontaire ↓ | hors site Natura 2000 : traitement chimique des boiseries des chalets ↓ dérangement en période d'hibernation (diurne) (spéléologie) ↓ destruction volontaire ↓ | hors site Natura 2000 : traitement chimique des boiseries des chalets ↓ dérangement en période d'hibernation (diurne) (spéléologie) ↓ destruction volontaire ↓ |

II - ENJEUX - OBJECTIFS DE SITE

2.1. - HIERARCHISATION DES ENJEUX PRIORITAIRES A L'ECHELLE DU SITE.

L'analyse écologique du site d'une part, les concertations au niveau des sous groupes de travail d'autre part, font clairement apparaître *trois grandes types d'enjeux prioritaires* :

1 - La préservation de milieux dits "ouverts"-

Ces espaces correspondent à des pelouses, landes, éboulis ou falaises. Certains d'entre eux sont stables et peu menacés, d'autres sont en régression et voient leur avenir beaucoup plus incertain.

Ces habitats, souvent présents sous forme de mosaïques, abritent directement des espèces rares (Exemple de la Vipère d'Orsini sur les pelouses du Mont-Serein) ou contribuent au maintien de populations très diversifiées sur l'ensemble du Mont-Ventoux (avifaune, chiroptères, insectes ...).

Préserver ou restaurer les habitats menacés impliquera :

- d'intervenir à l'encontre de la dynamique naturelle de la végétation,
- de définir l'habitat au profit duquel on travaillera en priorité dans les cas de concurrence (Landes à genévriers nains et pelouses à brome par exemple),
- d'associer de façon opérationnelle et durable plusieurs types d'actions, par exemple débroussaillage et pastoralisme,
- d'assurer un suivi scientifique précis des évolutions en cours et de l'impact des mesures de gestion retenues.

Mais parmi les nombreux milieux dits "ouverts" menacés de disparition à plus ou moins long terme, lesquels sauvegarder en priorité ?

Pour chaque cas, le croisement de plusieurs critères est nécessaire :

- L'intérêt patrimonial du site :

présence d'espèces particulièrement rares et remarquables, nombre d'habitats prioritaires, taille et non fragmentation de ceux-ci, absence d'espèces exogènes....

- Son caractère "récupérable" :

degré d'embroussaillage, dynamique des ligneux les plus proches

- La faisabilité économique des actions :

accessibilité et taille du site, topographie, positionnement par rapport à d'autres milieux pâturés ou pâturables.

Compte tenu de ces différents critères, il nous paraît prioritaire de préserver dans l'ordre :

- les éboulis de la calotte sommitale,
- les pelouses du Mont Serein,
- les landes à genêt de Villars des crêtes ouest (Tête de l'Emine (*Tête des Mines*)),
- les landes et pelouses des crêtes des Eymes (*La Frache*) et des autres sites.

2 - L'accompagnement de la dynamique forestière dans les zones d'interventions sylvicoles -

Cet objectif concerne en particulier l'étage montagnard où hêtres et sapins colonisent progressivement les pinèdes pionnières du siècle dernier. L'avenir des habitats forestiers n'est absolument pas menacé et nous sommes, contrairement au cas précédent, dans une dynamique naturelle favorable. Il s'agit ici de faciliter l'évolution progressive de ces peuplements en distinguant :

- Les zones où la vocation installation puis maturation des hêtraies et hêtraies sapinières est retenue dès à présent,
- Les zones dont la vocation est plus orientée vers des peuplements mixtes : feuillus résineux (pinède/hêtraie, pinède/hêtraie/sapinière). Ces zones correspondent à une phase transitoire et tiennent compte des débouchés économiques des bois.

Poursuivre ces objectifs impliquera en particulier :

- Le recours si nécessaire à des techniques appropriées, notamment en terme de débardage des bois dans les zones sensibles,
- d'assurer un suivi sylvicole précis des peuplements concernés : évolution des régénérations, dosage et comportement des essences...
- de veiller en permanence à un équilibre harmonieux entre grande faune et végétation.

3 - La conservation de milieux forestiers subnaturels -

Ces milieux plus stables en phase de sénescence sont particulièrement intéressants à la fois en terme d'habitats naturels, mais aussi par la diversité et la rareté des espèces animales ou végétales inféodées (exemple du Coléoptère Rosalie des Alpes en hêtraie).

Il s'agit principalement de la hêtraie-sapinière du Versant Nord et de la pinède de pins à crochets sommitale.

L'objectif dans ce cas de figure est double :

- Limiter au maximum tout impact sur ces milieux,
- Assurer par le biais d'observations thématiques permanent leur suivi scientifique.



On veillera à préserver ce qui fait la richesse toute particulière de ce site : l'imbrication en mosaïques des nombreux habitats naturels présents.

Il convient aussi de ne pas perdre de vue :

- La protection des espèces de la directive : cette question est évoquée plus en détail au paragraphe suivant (2.3).
- Un dénominateur commun aux trois enjeux prioritaires qui nécessitent :
 - . d'une part des inventaires et suivis techniques réguliers permettant de mieux connaître l'évolution des habitats et espèces et affiner peu à peu les règles de gestion,
 - . d'autre part des actions de communication et d'information adaptées aux différentes catégories d'utilisateurs du site.

Sur les 3 032 ha du périmètre Natura 2000 et selon les secteurs géographiques, ces grands enjeux ne prennent pas la même importance. Il paraît donc opportun de distinguer plusieurs entités relevant d'une même problématique prioritaire.

Nous distinguerons donc quatre entités selon plan ci-joint :

- * Entité n° 1 : Pentes du Versant Nord,
- * Entité n° 2 : Mont-Serein,
- * Entité n° 3 : Crêtes Ouest et Versant Sud,
- * Entité n° 4 : Versant Sud-Est.

2.2. - ENJEUX PAR ENTITE GEOGRAPHIQUE DE GESTION

**ENTITE N° 1
PENTES DU VERSANT NORD**

- *Surface* : 791 hectares

- *Principaux habitats concernés* :

Hêtraie et hêtraie sapinière d'influence
médio-européenne
Hêtraie et hêtraie sapinière xérothermophile,
Formations subalpines xérophiles de pins à crochets,
Eboulis sommitaux,
Groupement d'éboulis ouest méditerranéen et éboulis
thermophiles,
Pelouses du Xerobromion erecti,
Pelouses calcicoles subalpines,
Groupements rupestres du Potentillon caulescentis.

Limites :

Ouest : Sommet et Combe
Fontfiolle
Est : Département de la Drôme,
Sud : Crête : de la Tête de la Grave
à la crête des Eymes
Nord : Site Natura 2000.

ENJEUX PRIORITAIRES

PROTECTION INTEGRALE ET SUIVI SCIENTIFIQUE

Problématique principale :

- Conservation de milieux forestiers subnaturels,
- Libre évolution des mosaïques de milieux ouverts.

Stratégie - Propositions d'Actions :

- Création d'une Réserve biologique domaniale,
- Interventions sylvicoles limitées à quelques zones ponctuelles (limite sud-est),
- Limitation de l'ouverture au public : uniquement randonnée pédestre sur itinéraire existant.
- Gestion des activités spéléo (Trou soufflant (*Bauma dau vent*)),
- Réserve de chasse,
- Suivis scientifiques : Faune, Flore et interactions.

**ENTITE N° 2
MONT-SEREIN**

- *Surface* : 670 hectares

- *Principaux habitats concernés* :

Hêtraie et hêtraie sapinière xérophile,
Hêtraie et hêtraie sapinière d'influence
médi-européenne,
Pelouses mesophiles à Brome érigé,
Pelouse du Xerobromion erecti,
Eboulis sommitaux,
Pelouse calcicole subalpine des Elyno seslerietea.

Limites :

Ouest : Abords route du
Col du Comte,
Sud : Crête sommitale,
Nord : Limite du site,
Est : Sommet et Combe de la
Mine.

ENJEUX PRIORITAIRES

**GESTION FORESTIERE
ET PROTECTION DE LA VIPERE D'ORSINI**

Problématique principale :

- Sylviculture accompagnant la dynamique progressive du Hêtre et du Sapin,
- Gestion intégrée au profit de la principale population de Vipère d'Orsini du Mont-Ventoux.

Stratégie - Propositions d'Actions :

- Récolte progressive de peuplements pionniers de pins sur régénération acquise de Hêtre et Sapin,
- Gestion durable de la hêtraie-sapinière,
- Maintien de la mosaïque d'habitats propice à la Vipère d'Orsini : coupes de pins, maintien d'un équilibre genévriers-pelouses, pastoralisme...,
- Coordination avec les actions touristiques de la station du Mont-Serein,
- Suivis scientifiques : faune, flore, équilibre forêt-gibier.

**ENTITE N° 3
CRETES OUEST ET VERSANT SUD**

- *Surface* : 1 004 hectares

- *Principaux habitats concernés* :

Forêt naturelle de pins à crochets,
Eboulis sommitaux,
Landes à Genévriers nains et hémisphériques,
Landes hérisson à Genêts de Villars,
Pelouses calcicoles subalpines.

Limites :

Ouest : Tête de l'Emine (*Tête des Mines*)
Nord : Crêtes des Rams, des ramayettes puis crêtes du Ventoux.
Sud : Limite du site,
Est : Fontaine de la Grave

ENJEUX PRIORITAIRES

**PRESERVATION DES MILIEUX OUVERTS
ET DE LA PINEDE SUBNATURELLE DE PINS A CROCHETS**

Problématique principale :

- Enrayer la colonisation des pelouses et éboulis par les fruticées et pinèdes,
- Maintien de l'habitat Pinède de pins à crochets.

Stratégie - Propositions d'Actions :

- Diagnostics pastoraux puis restauration de parcours sélectionnés d'ovins : coupes de pins, réduction de ligneux bas, équipements associés (abris, points d'eau),
- Pâturage selon cahier des charges à définir,
- Autres interventions conservatoires à préciser au profit des milieux ouverts,
- Suivis scientifiques :
 - * Impact du pastoralisme sur les milieux ouverts,
 - * Suivis Faune, Flore,
 - * Suivi des dynamiques dont celles du Pin à crochets.

ENTITE N° 4
VERSANT SUD-EST

- *Surface* : 567 hectares

- *Principaux habitats concernés* :

Hêtraie et Hêtraie sapinière xérothermophile
Pelouses du Xerobromion erecti
Pelouses mésophiles à Brome érigé

Limites :

Nord : Crêtes de la Frache
Col de la Frache
Crêtes des Eymes
Sud : Limite du Site
Est : Vers la Tune, côte 1306,
haut de la Combe de Guillon
Ouest : Chalet Reynard
et Font d'Angiou

ENJEUX PRIORITAIRES

GESTION FORESTIERE
ET PRESERVATION-RESTAURATION DE PELOUSES

Problématique principale :

- Sylviculture accompagnant la dynamique progressive du Hêtre,
- Enrayer la colonisation des pelouses par les fruticées et pinèdes..

Stratégie - Propositions d'Actions :

- Récolte progressive de peuplements pionniers de pins dans les stations à forte dynamique du Hêtre,
- Coupes progressives visant à l'obtention de peuplements mixtes feuillus-résineux ailleurs,
- Maintien en bon état de conservation des pelouses existantes : élimination des ligneux colonisateurs,
- Restauration de pelouses dégradées : abattages, débroussailllements, diagnostics pastoraux puis création de parcours pastoraux selon cahier des charges adaptés,
- Suivis scientifiques : impact du pastoralisme sur les pelouses,
- Suivis sylvicoles : expérimentations d'itinéraires sylvicoles pour les hêtraies pures et les peuplements mixtes.

2.3. CONSERVATION DES ESPECES DE LA DIRECTIVE HABITATS

28 espèces de la directive Habitats ont été recensées sur la zone Natura 2000 du Mont Ventoux. Différents types de dynamique des populations peuvent être distingués :

- les espèces qui semblent communes sur le site (comme le Lézard des murailles ou le Chamois) et qui ne sont pas menacées,
- les espèces dont on ne connaît pas bien l'évolution locale (par manque de données ou de suivis) qui ne semblent pas spécifiquement menacées à court terme. Leur préservation demande une meilleure connaissance et la mise en place éventuelle des mesures de gestion ultérieure. C'est le cas par exemple des chiroptères ou des reptiles dans leur ensemble,
- les espèces a priori menacées, telle la Vipère d'Orsini.

Bien entendu, les exigences écologiques de chaque espèce en vue de leur préservation, sont variables. On peut cependant, regrouper les mesures de gestion envisagées en quelques grands types :

- *la protection réglementaire* à réaffirmer et à contrôler sur le terrain à travers des surveillances spécialisées (on pourra aborder ici le cas d'une sous-espèce du Carabe doré endémique du Mont Ventoux, espèce qui n'est pas inscrite à la directive Habitats, mais qui est mise en danger par la récolte des collectionneurs).

- *la conservation des habitats* (cf. Paragraphe précédent 2.1.): préservation d'une manière générale de certains habitats forestiers matures, des milieux ouverts, mais aussi le maintien de mosaïques végétales ou de lisières.

- *la gestion d'activités humaines* potentiellement néfastes (utilisation de produits chimiques, stationnement de véhicules sur les pelouses et éboulis, l'impact de manifestations de masse, pratique intensive de la spéléologie...).

- *la sensibilisation du public* à la préservation des espèces et de leurs habitats.

- *les acquisitions de connaissances* complémentaires et la mise en place des suivis afin de mieux gérer les populations d'espèces et leur maintien sur le site.

2.4. COHERENCE AVEC LES POLITIQUES SECTORIELLES DU SITE

* Les règlements d'urbanisme

Sur les 7 communes dont un morceau du territoire est inclus dans le périmètre Natura 2000, seules deux ont un POS approuvé depuis 1990 : Bédoin et Beaumont du Ventoux, ce dernier étant depuis en cours de révision.

Les autres communes (Aurel, Sault, Brantes, Saint-Léger, Savoillans) sont soumises au Règlement National d'Urbanisme qui limite les constructions hors village à quelques cas (agrandissement de bâtiment existant, installations compatibles avec les habitations). Le Plan d'Occupation des Sols de Sault a été arrêté par délibération du Conseil Municipal du 15 Novembre 1999, mais n'a pas été soumis à enquête publique à ce jour.

Mais sur ces cinq communes, les terrains concernés par Natura 2000 sont tous des forêts domaniales dont la vocation stricte est celle d'espaces naturels.

La carte ci-jointe regroupe donc l'ensemble des zonages d'urbanisme du site. Il ressort clairement que la majeure partie du site est classée en zone ND stricte *dite zone naturelle*, avec toutefois deux variantes :

- Les deux zones NDa où peuvent être autorisés certains équipements liés à la pratique du ski, mais aucun projet en ce sens n'est envisagé à ce jour,
- Les zones NDb relatives aux activités militaires. Celles-ci ayant cessé, des rétrocessions de terrain sont en cours du Ministère de la Défense vers la commune de Bédoin et l'O.N.F. (Col des Tempêtes, La Frache).

La présence d'habitats particulièrement sensibles au contact direct des anciennes plates forte militaires justifie un reclassement de l'ensemble de ces espaces en zone ND stricte.

* Mesures de protection environnementales.

Les objectifs énoncés précédemment sont en parfaite concordance avec ceux des arrêtés de protection de biotope et de la Réserve de Biosphère (cf. Paragraphe 1.3.)

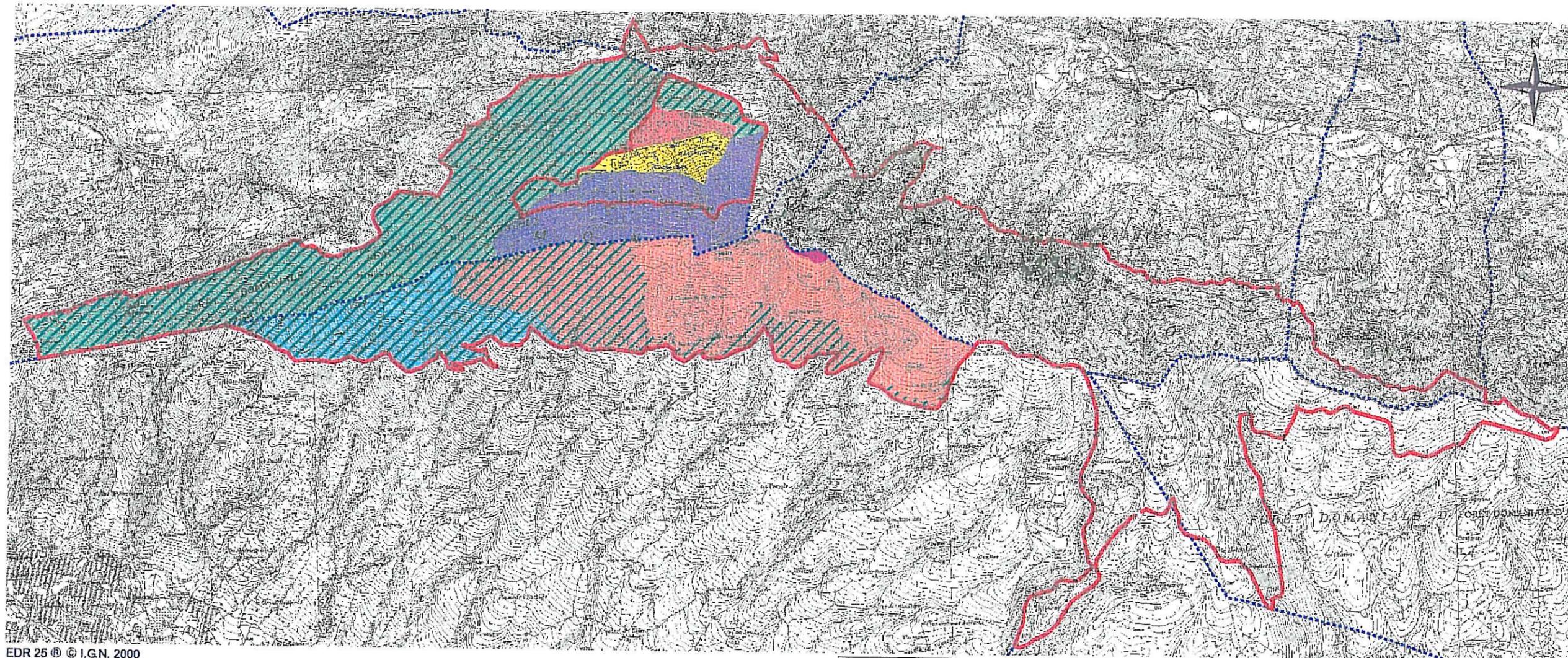
* Les aménagements forestiers (plans de gestion)

Toutes les forêts publiques font l'objet d'aménagement forestier relativement récents :

| Forêt | Année d'approbation du plan de gestion | Durée du plan de gestion |
|----------------------------------|--|--------------------------|
| Communale de Beaumont du Ventoux | 1994 | 1994-2008 |
| Domaniale du Mont Ventoux | 1998 | 1998-2012 |
| Domaniale du Toulourenc | 1994 | 1994-2008 |
| Domaniale du Ventouret | En cours | 1997-2012 |
| Communale de Bédoin | Etude en cours 2001 | 2001-2015 |

Globalement les objectifs affichés dans ces plans d'aménagement déjà approuvés sont bien en cohérence avec ceux proposés dans le présent document.

Echelle : 1/50 000



EDR 25 © I.G.N. 2000
Système d'Information Géographique : O.N.F. - Service Départemental de Vaucluse

Document d'objectifs Natura 2000 - Mont Ventoux

Plans d'Occupation des Sols (POS) approuvés

-  - Beaumont-du-Ventoux : Zone à vocation naturelle (ND).
-  - Beaumont-du-Ventoux : Zone à vocation naturelle avec possibilité de construction pour la pratique du ski (NDa).
-  - Beaumont-du-Ventoux : Zone d'urbanisation (UB), hors périmètre Natura 2000.
-  - Beaumont-du-Ventoux : Zone d'urbanisation future liée aux loisirs (NA), hors périmètre Natura 2000.
-  - Bedoin : Zone à vocation naturelle (ND).
-  - Bedoin : Zone à vocation naturelle avec possibilité de construction pour la pratique du ski (NDa).
-  - Bedoin : Zone à vocation naturelle avec possibilité de construction liée à la défense militaire (NDb).
-  - Espace Boisé Classé (EBC).
-  - Périmètre Natura 2000.
-  - Limites de communes.

| | Forêts concernées | Objectifs des aménagements |
|-------------|--|--|
| Entité n°1 | Forêt domaniale du Toulourenc | 90 % en série d'intérêt écologique sans intervention 10 % en série de protection avec quelques éclaircies dans la pinède au profit du hêtre. |
| Entité n°2 | Forêt communale de Beaumont du Ventoux | 100 % en série de protection-production au profit de la hêtraie sapinière. |
| | Forêt domaniale du Mont Ventoux (partie) | 55 % en série de protection-production avec sylviculture au profit de peuplements mélangés hêtres/sapins/pins. 45 % en série d'intérêt écologique conservée en évolution naturelle (éboulis, pelouses et pinède de Pin à crochets). |
| Entité n°3 | Forêt domaniale Mont Ventoux partie | 100 % en série d'intérêt écologique avec maintien des milieux ouverts (débroussailllements, pâturage) et suivis |
| | Forêt communale de Bédoin partie | non fixés aménagement en cours. |
| Entité n° 4 | Forêt domaniale du Ventouret | 80 % en série de protection-production en vue de peuplements mélangés hêtre/pins. 20 % en série d'intérêt écologique sans intervention 120 hectares de travaux de sauvegarde des pelouses. |

Des ajustements et préconisations complémentaires seront ajoutées aux plans de gestion en cours au vu des directives du document d'applications.

*** Plan départemental de protection contre les incendies**

La révision du premier plan établi en 1993 est en cours.

Le périmètre Natura 2000 n'est pas a priori concerné par de nouveaux équipements préventifs (citernes, bandes débroussaillées, pistes DFCI).

Les efforts porteront principalement sur l'entretien des ouvrages existants (3 pistes, 5 citernes) et la maîtrise de la circulation motorisée à l'intérieur du massif en période sensible.

*** Réseau touristique - Plan départemental des itinéraires et promenade et de randonnée.**

De nombreux itinéraires destinés aux randonneurs, cavaliers, VTTistes traversent la zone Natura 2000. Ils ont été établis après une large et longue concertation. Dans la mesure où les utilisateurs ne sortent pas des emprises de sentiers ou chemins, ces pratiques non motorisées "grand public" ne posent pas problème.

Reste le cas des manifestations sportives de masse, ponctuelles, mais de plus en plus fréquentes pour lesquelles une réflexion globale s'impose absolument.

RESUME

Le Mont-Ventoux, connu et reconnu de longue date pour sa grande diversité écologique, a été proposé dans sa partie sommitale pour faire partie du Réseau européen des sites Natura 2000.

Le document d'objectifs a permis de faire un diagnostic actualisé sur la richesse écologique du site (cartographie des habitats naturels, fiches d'espèces et d'habitats, espèces remarquables du site, ...) et sur les activités humaines qui y sont pratiquées (pastoralisme, sylviculture, accueil du public, chasse).

Puis, à partir des propositions des sous-groupes de travail thématiques, **différents enjeux et objectifs prioritaires ont pu être mis en évidence :**

La sauvegarde des habitats naturels, avec en particulier :

- le maintien des milieux ouverts (en hiérarchisant ceux-ci selon leur richesse, leur patrimonialité, leur état de conservation, la faisabilité technico-économique des actions).

Le débroussaillage sélectif et le pâturage ou l'association des deux peuvent apporter des solutions pour freiner la dynamique naturelle de reforestation.

- l'accompagnement de la remontée naturelle du Hêtre et du Sapin en vue de constituer progressivement des peuplements forestiers mixtes.

- la conservation et le suivi pluridisciplinaire d'îlots de boisement de maturation (hêtraies et pinèdes de Pin à crochets).

Sur le plan opérationnel, le site a été scindé en 4 entités homogènes du point de vue des habitats et des problématiques de gestion :

- les pentes du versant nord
- le Mont-Serein
- les crêtes ouest et le versant sud
- le versant sud-est

La conservation des espèces

Sur les 28 espèces de la directive Habitats recensées sur le site, seule la Vipère d'Orsini semble réellement menacée et justifie la mise en oeuvre d'actions spécifiques.

Les autres espèces feront l'objet de :

- recommandations générales de gestion,
- suivis-inventaires,

leur sauvegarde passant essentiellement par la conservation de leurs habitats.

L'ensemble de ces objectifs sera accompagné

- d'une communication ciblée auprès des différents publics concernés,
- de suivis de contrôle de l'efficacité des actions proposées.